

Séance
ordinaire du
1er mai 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU PREMIER (1^{er}) JOUR DU
MOIS DE MAI DEUX-MIL-VINGT-TROIS (2023) À COMPTER DE 20 H À LA
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 300, AVENUE DU SANATORIUM À MONT-
JOLI**

M. Martin Soucy, maire,
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Un (1) contribuable assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Jérôme Boucher et Jérémie Ouellet de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

23.05.232

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

23.05.233

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 3 et 17 avril et de la séance extraordinaire du 6 avril 2023.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ✂ Comptes réguliers : 271 830.36\$
 - ✂ Comptes préautorisés : 704 300.42 \$

ADMINISTRATION

5. Autorisation de la demande de changements ME-06 dans le cadre du projet de réaménagement intérieur et réfection de l'entrée principale de l'Hôtel de Ville.

FINANCES

6. Acceptation du dépôt des états financiers de la Ville de Mont-Joli au 31 décembre 2022.
7. Renouvellement de la cotisation du directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson, à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ).
8. Modification du mode de financement - fourniture et installation d'un groupe électrogène à la station fusiliers.

9. Modification du mode de financement - fourniture et installation d'une unité de chauffage à l'usine de filtration.
10. Autorisation de recommandation de paiement no 7 – réaménagement intérieur et réfection de l'entrée principale de l'Hôtel de Ville.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

11. Autorisation d'inscription au congrès de la COMAQ 2023 pour le directeur des finances et la greffière.
12. Autorisation d'inscription au congrès de l'Union des municipalités du Québec.
13. Autorisation d'embauche –surveillante sauveteur.

LOISIRS

14. Autorisation de la demande de changements no 8 dans le cadre du projet du réaménagement du Parc Richelieu.
15. Ratification de la demande de changements DDC ING-17 rev.1 dans le cadre du projet du réaménagement du Parc Richelieu.
16. Autorisation d'utilisation du terrain de l'ancien stade du centenaire à la Fédération québécoise des clubs quad pour la dispense d'un cours de conduite.
17. Autorisation de pont payant au profit du Club junior de quilles de Mont-Joli.
18. Autorisation de participation de la Ville de Mont-Joli au projet de partage d'équipement de loisirs.
19. Autorisation d'engagement financier pour la Fête nationale du Québec.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

20. Autorisation d'embauche d'étudiants préventionnistes au service incendie.

TRAVAUX PUBLICS

21. Avis de motion d'un règlement modifiant et abrogeant les règlements 2016-1347 et 2018-1379 concernant la gestion des eaux.
22. Dépôt d'un projet de règlement 2023-1498 modifiant et abrogeant les règlements 2016-1347 et 2018-1379 concernant la gestion des eaux.
23. Autorisation d'octroi de contrat pour la fourniture de machinerie avec opérateur du 1^{er} mai 2023 au 1^{er} mai 2024
24. Adjudication d'un contrat pour des enrobés bitumineux en vrac.

URBANISME

25. Assemblée publique de consultation du projet de règlement 2023-1497 modifiant le règlement de zonage 2009-1210.
26. Adoption du second projet de règlement 2023-1497 modifiant le règlement de zonage 2009-1210.
27. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 12 avril 2023 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).
28. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1031, avenue de la Gaspésie.
29. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA – 1031, avenue de la Gaspésie.
30. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA – 1017, boulevard Jacques-Cartier.

AFFAIRES NOUVELLES

31. Autorisation de signature d'une convention entre la Ville de Mont-Joli et l'Unité régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent.
32. Autorisation de signature d'une promesse d'achat entre la Ville de Mont-Joli, madame Amélie Gauthier et monsieur Julien Vincent Côté.
33. Période de questions.
34. Clôture et levée de l'assemblée.

23.05.234

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 3 ET 17 AVRIL ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 AVRIL 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaires du 3 et du 17 avril 2023 et de la séance extraordinaire du 6 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 3 avril 2023 à 20 h en sa forme et teneur.

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 17 avril 2023 à 20 h en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du jeudi 6 avril 2023 à 17 h 45 en sa forme et teneur.

23.05.235

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli d'une somme de 271 830.36\$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés d'une somme de 704 300.42\$.

ADMINISTRATION

23.05.236

AUTORISATION DE LA DEMANDE DE CHANGEMENTS ME-06 DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR ET RÉFECTION DE L'ENTRÉE PRINCIPALE DE L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la demande de changement suivante :

ME-06 Modification de la ligne électrique 12 222.39\$ taxes incluses

FINANCES

23.05.237

ACCEPTATION DU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU 31 DÉCEMBRE 2022

Madame Manon Albert, du Groupe Mallette, présente les états financiers 2022 de la Ville de Mont-Joli ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter lesdits rapports tels que présentés ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le rapport financier de la Ville de Mont-Joli et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022.

23.05.238

RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER ADJOINT, MONSIEUR JOËL HARRISSON, À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (ADGMQ)

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité de renouveler pour 2023 l'adhésion du directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson, à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) au coût de 1165 \$. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

23.05.239 MODIFICATION DU MODE DE FINANCEMENT - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE À LA STATION FUSILIERS –

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la modification du mode de financement. L'achat sera financé par le fonds général et non par le surplus affecté.

23.05.240 MODIFICATION DU MODE DE FINANCEMENT - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE UNITÉ DE CHAUFFAGE À L'USINE DE FILTRATION

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la modification du mode de financement. L'achat sera financé par le fonds général et non par le surplus affecté.

23.05.241 AUTORISATION DE RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 7 – RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR ET RÉFECTION DE L'ENTRÉE PRINCIPALE DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie DVM Construction inc. a présenté une demande de paiement no 7 pour le réaménagement intérieur et réfection de l'entrée principale de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 7 et la recommandation de la firme Rive architecture et du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 7 au montant de 254 313.57\$ incluant les taxes à DVM Construction inc.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

23.05.242 AUTORISATION D'INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA COMAQ 2023 POUR LE DIRECTEUR DES FINANCES ET LA GREFFIÈRE

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur des finances, monsieur Steve Corneau et la greffière, madame Kathleen Bossé à participer au congrès de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec du 24 au 26 mai 2023 à Québec et d'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 810 \$ plus les taxes par participant ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacement et de restauration. Cette dépense est prévue au budget des services.

23.05.243 AUTORISATION D'INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Martin Soucy, maire, à assister au congrès de l'Union des Municipalités du Québec, qui se tiendra du 3 au 5 mai prochain à Gatineau, et ce, au montant de 820\$ plus les taxes ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacement et de restauration. Cette dépense est prévue au budget du service.

23.05.244 AUTORISATION D'EMBAUCHE –SURVEILLANTE SAUVETEUR

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche d'une surveillante-sauveteur pour la piscine Gervais-Rioux :

- Coraly Bossé

Madame Bossé sera assujettie aux conditions de travail de la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN). Son début d'emploi est prévue pour le mois de juin.

LOISIRS

23.05.245 **AUTORISATION DE LA DEMANDE DE CHANGEMENTS NO 8 DANS LE CADRE DU PROJET DU RÉAMÉNAGEMENT DU PARC RICHELIEU**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la demande de changement No 8 comportant les éléments suivants :

• DDC A06	Ragrérage et peinture	316.74\$
• DDC ING 10	Modification des niveaux de terrain	5 191.86\$
• DDC ING 13	Configuration des luminaires/salle technique	658.29\$
• DDC ING 14	Modification trottoir et bande de gazon	1 614.92\$
• DDC ING 16	Réinstallation du chauffe-eau	1 186.12\$

Pour un total de 8 967.93\$

23.05.246 **AUTORISATION DE LA DEMANDE DE CHANGEMENTS DDC ING-17 REV.1 DANS LE CADRE DU PROJET DU RÉAMÉNAGEMENT DU PARC RICHELIEU**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la demande de changement DDC ING-17 rev 1 comportant les éléments suivants :

• Poteau lampadaire	8 445.85\$
• Base de béton	1 500.00\$
• Merlo incluant opérateur	1 250.00\$
• Excavation et pose	3 105.30\$
• Géotextile	93.03\$

Pour un montant total de 16 485.50\$ plus les taxes.

23.05.247 **AUTORISATION D'UTILISATION DU TERRAIN DE L'ANCIEN STADE DU CENTENAIRE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS QUAD POUR LA DISPENSE D'UN COURS DE CONDUITE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la Fédération québécoise des clubs quad à utiliser le terrain de l'ancien Stade du Centenaire les fins de semaine du 3 et 10 juin prochains afin d'y dispenser des cours de conduite de véhicules hors-route.

23.05.248 **AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DU CLUB-JUNIOR DE QUILLES DE MONT-JOLI**

Item retiré.

23.05.249 **AUTORISATION DE PARTICIPATION DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU PROJET DE PARTAGE D'ÉQUIPEMENT DE LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE la démarche de l'Alliance pour la solidarité du Bas-Saint-Laurent, une concertation régionale s'inscrivant dans le cadre du plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) ont financé en grande partie l'achat des équipements ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a fait l'acquisition, en partenariat avec les autres municipalités concernées par l'entente, de remorques et d'équipements destinés aux activités de loisir ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a financé le projet appuyant ainsi cette démarche collective de partage d'équipement des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE les 16 municipalités de La Mitis ont appuyé le projet et ont fait part de leur intérêt à prendre part à ce projet collectif ;

CONSIDÉRANT QUE le partage des équipements se fera en fonction du nombre de municipalités participantes au projet de partage d'équipement ;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été construit en collaboration avec l'ensemble des responsables en loisir des municipalités de La Mitis ;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivant du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) et 468 de la Loi sur les Cités et Villes, pour conclure une entente relative à l'utilisation et aux dépenses de la remorque ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli :

- S'engage pour les trois prochaines années dans le projet loisir pour tous ;
- Mandate son responsable en loisir afin de prendre part aux rencontres du comité de suivi ;
- S'engage à la hauteur de 500 \$ par année pour les trois prochaines années dans le projet ;
- Autorise le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente du projet loisir pour tous.

23.05.250 AUTORISATION D'ENGAGEMENT FINANCIER POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense d'environ 8 200\$ pour la présentation d'activités dans le cadre de la Fête nationale qui aura lieu le 23 juin prochain dans le stationnement inférieur de l'Amphithéâtre Desjardins.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

23.05.251 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS PRÉVENTIONNISTES AU SERVICE INCENDIE

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'embaucher madame Lili-Rose Fournier ainsi que monsieur Simon Smith à titre de pompiers préventionnistes pour la période estivale.

Madame Fournier sera à l'emploi durant 6 semaines et sera rémunérée au taux horaire de 17\$ pour 30 heures semaines, à partir du 26 juin. Son emploi sera financé par le budget du service incendie.

Monsieur Smith sera à l'emploi durant 6 semaines et sera rémunéré au taux horaire de 17\$ pour 30 heures semaine, à partir du 26 juin. Son emploi sera financé par le budget du service incendie.

TRAVAUX PUBLICS

23.05.252 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 2016-1347 ET 2018-1379 CONCERNANT LA GESTION DES EAUX

Le conseiller Robin Guy donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant et abrogeant les règlements 2016-1347 et 2018-1379 concernant la gestion des eaux.

23.05.253 DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT 2023-1498 MODIFIANT ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 2016-1347 ET 2018-1379 CONCERNANT LA GESTION DES EAUX

Le conseiller Robin Guy présente le projet de règlement 2023-1498 modifiant et abrogeant les règlements 2016-1347 et 2018-1379 concernant la gestion des eaux.

Le projet de règlement a pour objectif de régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource, les normes de branchements d'aqueduc et d'égouts incluant les raccordements inversés, la gestion des eaux de ruissellement, du rejet des eaux usées, l'installation des fosses septiques ainsi que les normes concernant les ponceaux et les fossés.

23.05.254 AUTORISATION D'OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE MACHINERIE AVEC OPÉRATEUR DU 1^{ER} MAI 2023 AU 1^{ER} MAI 2024

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a fait un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de machinerie avec opérateur pour la période du 1^{er} mai 2023 au 1^{er} mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE huit entreprises de la région ont été invitées et que six d'entre elles ont répondu à savoir;

- Les Excavations Léon Chouinard et Fils Itée
- Les Excavations Dany Desrosiers;
- Excavation Éric Bonenfant;
- Mini excavation Éric Dufour
- Pat Beaulieu et Cie
- Le groupe Réjean Claveau

CONSIDÉRANT QUE chaque entreprise permet à la Ville d'avoir une offre d'équipements diversifiée selon les besoins des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les plus bas soumissionnaires seront priorisés selon chacune des catégories et disponibilités;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi de contrat de service pour la fourniture de machinerie avec opérateur aux six entreprises ci-haut nommées pour la période du 1^{er} mai 2023 au 1^{er} mai 2024.

23.05.255

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR DES ENROBÉS BITUMINEUX EN VRAC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a effectué un appel d'offres pour la fourniture d'enrobés bitumineux en vrac et de liant en baril ou en vrac ;

CONSIDÉRANT QUE le service du greffe a reçu trois (3) soumissions pour ce contrat à savoir :

Enrobés bitumineux		Liant
• Construction DJL inc.	157,91 \$ à 170,15 \$ TM	N/A
• Pavages Laurentien :	139,75 \$ à 151,25 \$ TM	825\$ baril
• Pavage Rimouski :	102,50 \$ à 145,50 \$ TM	N/A

CONSIDÉRANT QUE Pavage Rimouski a le prix le plus bas à la tonne métrique sur tous les produits d'enrobés bitumineux demandés ;

CONSIDÉRANT QUE Pavage Laurentien est le seul ayant soumissionné pour le liant ;

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission et la recommandation du directeur des travaux publics;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat pour les enrobés bitumineux en vrac pour le service des travaux publics à la firme Pavage Rimouski et les produits liant à Pavage Laurentien.

URBANISME

23.05.256

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-1497 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210

Monsieur Alain Thibault, conseiller responsable de l'urbanisme, tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2022-1490 modifiant le règlement de zonage 2009-1210.

23.05.257

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2023-1497 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le second projet de règlement 2023-1497 modifiant le règlement de zonage 2009-1210.

23.05.258

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MERCREDI 12 AVRIL 2023 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mercredi 12 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du 12 avril 2023 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- Deux demandes de PIIA
- Une demande de dérogation mineure

23.05.259

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1031, AVENUE DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT QUE le mandataire a déposé une demande de dérogation mineure afin de régulariser l'enseigne autonome collective existante possédant une superficie d'environ 6 mètres carrés implantée sur le lot 4 595 997 qui ne comprend qu'un seul établissement commercial, et ce, à une distance de la ligne de propriété d'environ 1,45 mètre. Le règlement de zonage exige qu'une enseigne autonome collective possède :

- Un socle ou une base installé à une distance minimale de 1,5 mètre de toute ligne de propriété;
- Un dégagement vertical à partir du sol d'au moins trois (3) mètres pour toute partie dont la projection au sol se situe à une distance moindre que 1,5 mètre de la ligne de rue;
- Une superficie maximale de 5 mètres carrés;
- Tous les établissements commerciaux sur le même terrain et dans un même bâtiment.

CONSIDÉRANT QUE le fait d'accorder cette dérogation mineure ne porterait pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins puisque cette enseigne collective est déjà existante et n'a jamais fait l'objet de plaintes;

CONSIDÉRANT QUE la modification proposée de cette enseigne collective est le remplacement d'une nouvelle bannière à la suite du déménagement d'un commerce et qui n'affecte pas la hauteur totale ni l'implantation existante de cette enseigne;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT l'avis public paru en date du 13 avril 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure.

23.05.260

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA – 1031, AVENUE DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé une demande à l'effet de permettre la modification d'une enseigne autonome collective pour la bannière de la Distillerie de La Mitis Inc. en remplacement de l'espace d'un commerce qui est déménagé;

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble est compris dans la zonage 106 (CMC) qui doit répondre à l'objectif et les critères précisés à ce règlement concernant une enseigne;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est soumise au Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande du 1031, avenue de la Gaspésie.

23.05.261 AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA – 1017, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé une demande pour l'immeuble situé au 1017, boulevard Jacques-Cartier à l'effet d'autoriser un troisième agrandissement du bâtiment principal qui serait situé sur le mur arrière et qui aurait les dimensions d'environ 4,88 mètres par 9,14 mètres et qui serait utilisé comme chambre de congélation;

CONSIDÉRANT QUE ce projet respecte les critères d'évaluation spécifiques à la zone 105 inscrits au règlement sur les PIIA en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande du 1017, boulevard Jacques-Cartier.

AFFAIRES NOUVELLE

23.05.262 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli la convention d'aide financière entre la Ville et L'URLS dans le cadre de la mesure de soutien aux centrales d'équipement récréatifs, sportifs et adaptés.

23.05.263 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE PROMESSE D'ACHAT ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI, MADAME AMÉLIE GAUTHIER ET MONSIEUR JULIEN VINCENT CÔTÉ

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la signature de la promesse d'achat entre les parties par messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint.

La promesse d'achat concerne le lot 6 486 067 du cadastre du Québec, pour une superficie de 11 654.09 pieds carrés pour un prix de vente de 53608.81 \$ plus les taxes. Les honoraires du notaire sont à la charge des acheteurs qui devront prendre possession du terrain au plus tard le 15 août 2023.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise monsieur Martin Soucy maire, ou le maire suppléant, le directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson ou la greffière, madame Kathleen Bossé, à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente qui sera préparé par le notaire au choix de l'acheteur selon les termes de la promesse d'achat.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le protocole tel que soumis.

23.05.264 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Gaétan Morissette demande que contient la sécurité publique et la part des coûts.

Madame Albert mentionne qu'il s'agit du service incendie et du service de police.

Monsieur Morissette demande à qui appartient la rue de la Gaspésie? Monsieur Soucy répond que la partie ville se termine aux jersey installés et que l'autre partie est privée.

23.05.265 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 04 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière

